

TRIAL CLUB LOURDAIS - UFOLEP 65286020

Partager nos valeurs - Respect humain et environnemental

BULLETIN D'ADHESION (du 01-09-2025 au 31-10-2026)

À remettre au trésorier : Serge Bolle 4 allée du Lavedan 65400 AYZAC OST

Port : 06 84 62 51 28 courriel : sbolle49@orange.fr

NOM :

Prénom :

Adresse :

Tél : Email :

Né le : à

Moto (marque et cylindrée) : N° CASM & date :

J'adhère au Trial Club Lourdais pour l'année 2025 / 2026

Conformément à l'article L 321-4 du code du sport, je confirme avoir été informé des risques à pratiquer le trial et je m'oblige à avoir une Assurance Individuelle Accident (incluse dans la licence UFOLEP et FFM).

Adhésion TCL + licence assurance UFOLEP (du 1/09/25 au 31/10/26) : 100 €

Voir conditions dans la demande de licence UFOLEP, CASM obligatoire.

Adhésion TCL sans licence ou licence FFM 40 €



La licence UFOLEP fait vivre les fédérations auprès des pouvoirs publics de notre discipline.

Une adhésion extérieure à 40 €, peut être délivrée aux conditions suivantes :

- **Soit** : Appartenance à un autre club de trial moto avec licence assurance.

Nom du club : N° de licence :

- **Soit** une preuve d'assurance RC de la moto utilisée, du au 2026

- **Info** : Sans assurance de la moto (jeune sans permis, autre), licence assurance UFOLEP obligatoire.

Vous pratiquez du trial sous votre responsabilité, le TCL vous engage à respecter les consignes de sécurité liées à cette activité comportant des risques et ne peut être tenu pour responsable en cas d'accident ou autre.

Tous les adhérents du TCL doivent respecter le règlement de la pratique du trial sur le terrain municipal du Béout géré par le TCL dans le cadre d'une convention avec la Mairie de Lourdes.

Consultable sur le site du TCL. www.trialclublourdais.fr

Signature (obligatoire)

A

le